



POLICE MUNICIPALE

MISE EN LIGNE LE 27 10 2023 REPUBLIQUE FRANCAISE

A R R E T E

**CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
- BOULEVARD FRANCK LAMY
(ENTRE LE ROND-POINT FORMÉ PAR
LE BOULEVARD DE LATTRE DE TASSIGNY / AVENUE DES FLEURS DE LA PAIX
ET LES INTERSECTIONS FORMÉES
PAR LE BOULEVARD DE LA MARNE / RUE EMILE GABORIAU)
- SUR UNE PORTION DE VOIE DE LA RUE BEL AIR
DU 30 OCTOBRE 2023 AU 17 NOVEMBRE 2023**

GB/BM

APM 23/2428

Le Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L.2122-28, L. 2213-1 à L.2213-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté ASG n°20.1304a en date du 6 juillet 2020, portant délégation de signature à Monsieur Philippe CUSSAC, cinquième adjoint,

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,

Vu les articles L.411-1, R.110-1, R.411-8, R.411-25, R.417-10 et suivants du Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 06 novembre 1992,

Vu la demande présentée par l'entreprise SOGETREL, sise au n°14 rue Pierre Gauthier à 33320 EYSINES, en date du 12 octobre 2023,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la route et des piétons, pendant toute la durée des travaux,

A R R E T E

ARTICLE 1 : L'entreprise SOGETREL (33320 EYSINES) sera autorisée à effectuer des travaux d'enfouissement réseau télécom (sans génie civil, pour le compte de la société ORANGE), du 30 octobre 2023 au 17 novembre 2023 ;

- boulevard Franck Lamy (dans la partie comprise entre le rond-point formé par le boulevard de Lattre de Tassigny / avenue des Fleurs de la Paix et les intersections formées par le boulevard de la Marne / rue Emile Gaboriau, et
- Sur une portion de la rue Bel Air.

ARTICLE 2 :: Lors de la réalisation des travaux, la circulation sera régulée au moyen d'un alternat manuel, au droit des travaux et selon leur progression, du 30 octobre 2023 au 17 novembre 2023 ;

- boulevard Franck Lamy (dans la partie comprise entre le rond-point formé par le boulevard de Lattre de Tassigny / avenue des Fleurs de la Paix et les intersections formées par le boulevard de la Marne / rue Emile Gaboriau, et
- Sur une portion de la rue Bel Air.

ARTICLE 3 : Pendant la réalisation des travaux, l'arrêt et le stationnement seront interdits des deux côtés de la voie de circulation, au droit des travaux et selon leur progression, du 30 octobre 2023 au 17 novembre 2023 ;

- boulevard Franck Lamy (dans la partie comprise entre le rond-point formé par le boulevard de Lattre de Tassigny / avenue des Fleurs de la Paix et les intersections formées par le boulevard de la Marne / rue Emile Gaboriau, et
- Sur une portion de la rue Bel Air.

MISE EN LIGNE LE 27-10-2023

ARTICLE 4 : Les pré-signalisations, les signalisations et la circulation et les déviations conformes à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière seront assurées par l'entreprise et sous sa responsabilité pendant toute la durée des travaux, de jour comme de nuit.

ARTICLE 5 : Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire de Police et tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ROYAN, le 26 octobre 2023

Pour le Maire,
et par délégation
Le Cinquième Adjoint,



Philippe CUSSAC

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 27 octobre 2023